

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU JEUDI 7 MARS 2019 A 18 HEURES 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33 :

NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire), Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire), M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), Mme Jacqueline THENOUX (Première Adjointe au Maire), M. Mario MARTINET (Maire), M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire), M. Denis ARAKELIAN (Conseiller Municipal), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Andrée MENCARONI (Conseillère Municipale), Mme Carole CORREIA D'ALMEIDA (Conseillère Municipale), M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal), Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal), Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale), M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère Municipale), M. Thierry DEGASPERI (Conseiller Municipal) Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale), M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

Mme Martine LOFORTE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), Mme Joëlle BURESI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), Mme Thérèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Mario MARTINET (Maire), Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire), M. Gérard FRISONI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), M. Jean-Claude GILLOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS :

M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire), M. Eric MAIRONE (Conseiller Municipal).

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS :

M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire), M. Eric MAIRONE (Conseiller Municipal).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Pierre CESARO

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 20 Décembre 2018 est adopté à l'unanimité des 30 suffrages exprimés.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (27 élus) : POUR
Groupe Opposition « BERRE CITOYENNE » (3 élus) : POUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter une question supplémentaire.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (27 élus) : POUR
Groupe Opposition « BERRE CITOYENNE » (3 élus) : POUR

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Question supplémentaire n° 1 – Attribution d'une avance sur subvention au « Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal »

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour faire face aux dépenses de début d'année et avant le vote du Budget Primitif 2019 qui aura lieu en mars 2019, certaines associations demandent ponctuellement le versement d'avances.

La demande d'avance sur subvention du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal nous étant parvenue après l'envoi des mémoires du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée la possibilité d'ajouter une question supplémentaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 6 mars 2019, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal sollicite une avance sur subvention 2019 d'un montant de 50 000 €.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au «Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal» une avance sur subvention 2019 d'un montant de 50 000 €.

1 - Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) chargé de l'acquisition du terrain en vue de la construction du nouveau Centre Hospitalier de Salon-de-Provence

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de reconstruction du Centre Hospitalier de Salon-de-Provence, un terrain situé sur la parcelle section CY n° 283, les Gabins ouest, chemin de la Renardière, répondant parfaitement aux besoins exprimés par l'entité hospitalière, est actuellement à la vente.

Les 20 communes d'Alleins, Aurons, La Barben, Berre l'Etang, Charleval, Comillon-Confoux, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Grans, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Miramas, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vemègues, souhaitent s'associer afin de procéder à cette acquisition foncière qui sera ensuite cédée à l'entité en charge de la construction du futur Centre Hospitalier.

La structure juridique retenue par ces vingt collectivités, après accord de principe de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, pour procéder à cette acquisition est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vue «d'œuvre ou de service d'intérêt communal» (Article 5212-1 Code Général des Collectivités Territoriales).

L' EPCI supportera la responsabilité du financement de cette acquisition foncière.

Il convient pour chaque commune intéressée de délibérer sur la création de ce SIVU sachant que les modalités de fonctionnement ainsi que les incidences financières font l'objet d'une délibération spécifique visant à l'approbation du projet de statuts.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) avec les communes pour procéder à l'acquisition du terrain assiette du futur centre hospitalier.

POLE PROXIMITE

2 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Centre Multi Accueil La Baleine Bleue

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que de multiples activités pédagogiques quotidiennes diverses et variées sont proposées aux enfants tout au long de l'année, au sein du MAC / MAF La Baleine Bleue.

L'équipe pluridisciplinaire du centre multi-accueil la baleine bleue bénéficie de la présence régulière d'intervenants extérieurs dans le domaine de la culture.

- Des conteuses, une musicienne, un illustrateur d'ouvrages pour enfants, un professeur de danse et un autre de musique dans les ateliers conçus pour les 2-3 ans.
- Des spectacles de théâtre pour enfants de moins de 3 ans joués par des comédiens professionnels sont proposés 2 fois par an.
- La grande semaine de la petite enfance patronnée par la CNAF courant mars animée avec toute l'équipe du MAC et du MAF depuis maintenant 4 ans, permet aux parents de prendre la place qui leur revient au sein de la crèche.
- Une ferme pédagogique se déplace tous les ans avec ses animaux (chèvres, lapins, poules, oies, canards, poney) dans le jardin de la crèche pour le plus grand bonheur des enfants et des résidents de la maison de retraite voisine invités à cette occasion.
- Au moment du carnaval, les enfants maquillés vont assister à un spectacle de magie, de jongleurs et de cirque donné à la maison de retraite. Cette démarche favorise les échanges intergénérationnels.
- La visite annuelle de la caserne des pompiers pour les plus grands de la crèche. Les soldats du feu proposent aux enfants de tenir les lances, d'actionner les robinets, de grimper dans le camion de pompiers ou de monter sur la grande échelle.
- Une action éducative éco-citoyenne auprès des enfants (récupération des bouteilles plastiques utilisées en crèche et dépose dans la borne la plus proche par les enfants eux-mêmes). L'évaluation de ce projet, 2 an après, par l'ensemble du personnel encadrant les enfants est positive. Il va être inscrit dans le projet éducatif pour continuer à sensibiliser, à communiquer et à agir de manière responsable pour la planète.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention annuelle en faveur du MAC/MAF la Baleine Bleue, dans le but de poursuivre les actions éducatives proposées aux enfants accueillis au sein de l'établissement.

RESSOURCES HUMAINES

3 - Modification du dispositif Papy Mamie

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans un souci permanent de sécurisation des établissements scolaires, la Commune de Berre l'Etang a développé depuis décembre 2017 son action pour que les enfants puissent traverser les rues aux abords des écoles en toute sécurité, en lançant le dispositif « Papy et Mamie trafic ».

Ce dispositif complémentaire aux Agents de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.), déjà déployés sur la voie publique aux horaires d'entrée et de sortie des écoles, mobilise chaque jour de classe et durant les vacances scolaires, des retraités volontaires qui aident les enfants et leurs parents à traverser aux abords des écoles.

Cette initiative a plusieurs avantages :

- Rapproche les générations
- Crée un lien dans les quartiers
- Améliore la sécurité des enfants
- Permet aux seniors de compléter leurs revenus

Recruté par la Ville pour cette mission et nécessairement retraité jusqu'à 75 ans, le Papy ou la Mamie veille à la sécurité des écoliers aux heures de rentrées et de sorties de classes en période scolaire. La tenue standard se compose d'une chasuble de couleur jaune fluorescent, d'un sifflet et d'un panneau siglé « Stop ». Comme tout agent communal, le Papy ou la Mamie dispose de droits et de devoirs. A ce titre, il s'engage à être présent sur son lieu de travail aux horaires définis par sa hiérarchie. Les équipes seront rattachées fonctionnellement à la police municipale à qui elles devront signaler la moindre difficulté et rendre compte de leurs missions.

Leur indemnité sera basée sur le montant du SMIC et pourra être versée de septembre à août.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre à compter du mois de mars 2019 le recrutement à quinze vacataires maximum.

POLE SERVICES TECHNIQUES

4 - Réalisation d'un complexe tennistique à Berre l'Etang - Choix des titulaires

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la Réalisation d'un Complexe Tennistique à Berre l'Etang.

Une procédure de marché passé selon la procédure adaptée (M.A.P.A.) a donc été lancée en date du 19 décembre 2018 en cinq lots séparés :

- Lot n° 1 : VRD – Sol et Equipements Sportifs – Espaces Verts
- Lot n° 2 : Ossature Bois – Fondations – Bardage
- Lot n° 3 : Gros Œuvre – Etanchéité – Cloisons Doublages – Faux-Plafonds – Sols Durs/Faïence – Menuiseries Intérieures – Menuiseries Extérieures Aluminium – Nettoyage
- Lot n° 4 : Electricité – Courants Forts – Courants Faibles

- Lot n° 5 : Plomberie – Chauffage – Ventilation

A l'issue de cette procédure, la Commission Technique, réunie en date des 30 janvier et 21 février 2019, a retenu les offres de :

- Pour le lot n° 1 : Groupement ST GROUPE / COLAS MIDI MEDITERRANEE
- Pour le lot n° 2 : Société SMC2
- Pour le lot n° 3 : Société A.P.H.
- Pour le lot n° 4 : Groupement OMEGA CONCEPT ELECTRICITE / TESTONI
- Pour le lot n° 5 : Société E.I.T.P.

Compte tenu de ce qui précède Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les sociétés retenues par la Commission Technique.

POLE URBANISME ET DEVELOPPEMENT

5 - Avis dans le cadre de la consultation du public relative à la demande d'enregistrement, par la société CERTIFICAP, pour installer et exploiter une chaudière à combustion biomasse sur la commune de Berre l'Etang, route des Baïsses - Les Mouterons

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société CERTIFICAP a formulé une demande d'enregistrement, au titre du Code de l'Environnement, pour l'exploitation sous le régime de l'enregistrement (rubrique 2910.B.2.a) d'une installation d'une chaudière à combustion biomasse sur la Commune de Berre l'Etang 13130, Route des Baïsses – Les Mouterons.

Ce projet a été soumis à la consultation du public du 21 janvier au 18 février 2019 inclus.

Compte tenu de ce qui précède, Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES

6 - Délibération complémentaire à la délibération n° 001581 du 20 décembre 2018 relative aux autorisations budgétaires 2019 détaillant la nature et le montant des crédits ouverts sur le Budget 2019 de la Commune

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 29 janvier 2019, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a demandé au Conseil Municipal de la Commune de Berre l'étang de se prononcer sur la nature et le montant des dépenses d'investissement ouverts sur le budget 2019.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune a autorisé Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2019, à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2018 jusqu'au vote du Budget de l'exercice 2019.

Toutefois, la délibération n° 001581 du 20 décembre 2018 doit être complétée afin de détailler la nature et le montant des crédits ouverts comme suit :

Montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2018 : **19 480 574 €**

Compte tenu de ce qui précède et conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 4 870 143 €, soit 25% de 19 480 574 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	BP + DM	25 % du BP + DM	Autorisations budgétaires 2019
20	2031	1 258 135,68	314 533,92	274 400,00
	2033	7 532,00	1 883,00	500,00
	2051	175 675,64	43 918,91	30 250,00
	2088	125 600,00	31 400,00	23 350,00
204	2041511	101 600,00	25 400,00	25 400,00
	20422	160 049,00	40 012,25	26 250,00
21	2111	527 064,00	131 766,00	131 766,00
	2112	117 020,00	29 255,00	29 255,00
	2138	893 528,00	223 382,00	223 382,00
	21571	51 791,87	12 947,97	5 000,00
	2158	17 906,00	4 476,50	3 315,00
	2168	4 500,00	1 125,00	1 125,00
	2182	120 010,99	30 002,75	34 350,00
	2183	312 597,84	78 149,46	40 800,00
	2184	224 585,79	56 146,45	40 226,00
	2188	192 199,14	48 049,79	40 380,00
23	2312	691 616,00	172 904,00	207 885,00
	2313	233 102,38	58 275,60	30 000,00
	2315	6 771 059,53	1 692 764,88	930 153,00
	2316	10 000,00	2 500,00	2 500,00
	238	285 000,00	71 250,00	25 000,00
26	266	7 200 000,00	1 800 000,00	0,00
		19 480 573,86	4 870 143,47	2 125 287,00

TOTAL = 2 125 287 € (inférieur au plafond autorisé de 4 874 126 €)

7 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du Budget Primitif.

Monsieur le Maire rappelle également que les dispositions de l'Article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », repris dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, accentue l'information des Conseillers Municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant :

- **les orientations budgétaires :** évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalités, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre.
- **Les engagements pluriannuels envisagés :** programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il ne s'agit pas de présenter tous les éléments constitutifs du Budget, mais d'évoquer le contexte financier international, européen, national, métropolitain et local dans lequel ce budget se construit ainsi que des actions fortes et des priorités qui se dégageront et par voie de conséquence des moyens financiers.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les orientations budgétaires du Budget Primitif 2019 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des orientations budgétaires du Budget Primitif 2019 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires transmis.

8 - Donné acte de Décisions Municipales

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Le Conseil Municipal prend acte des Décisions Municipales ci-après en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 001263 prise en séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2016 reçue en Sous-Préfecture d'Istres le 16 septembre 2016.

- | | |
|------|--|
| 3059 | Convention de formation à passer avec FORGET FORMATION II - Formation "FCO Transport Routier de Marchandises" pour un agent municipal. |
| 3060 | Convention à passer avec le Centre de Gestion des Bouches du Rhône (CDG13) - Organisation du concours avec épreuves d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial - session 2019. |
| 3061 | Contrat à passer avec l'Association Omnibus - Scénographie et animation de l'exposition "Souvenirs de la Grande Guerre" du 5 au 17 novembre 2018 à la Médiathèque Municipale. |
| 3062 | Convention à passer avec le Restaurant Le Port au Prince - Production de repas antillais / créoles dans le cadre de soirée Ciné 89 de la Commune. |
| 3063 | Accord-cadre à passer avec l'Association MONDIAL EVASION - Organisation de séjours de colonies de vacances. |

- 3064 Convention à passer avec les Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône - Opération École et Cinéma - Sensibilisation à l'image Maternelle.
- 3065 Contrat de cession à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Animation du repas dansant des séniors du dimanche 20 janvier 2019.
- 3066 Contrat de cession à passer avec l'Association WEEPERS CIRCUS - 3 représentations du spectacle "N'importe nawak" les 20 et 21 décembre 2018.
- 3067 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société SNEF - Entretien et réparation des installations de signalisation lumineuse d'intersection.
- 3068 Contrat de prestation à passer avec La Ferme du Piou - Passage de la Calèche de Noël les 18 et 20 décembre 2018.
- 3069 Contrat à passer avec l'Association PHILO-CITE - 5 interventions de "Café Philo" et "Les P'tits Philosophes" entre le 1er et le 17 décembre 2018 à la Médiathèque Municipale.
- 3070 Convention de Mission de Coordination en Matière de Sécurité et de Protection de la santé à passer avec le Cabinet Jean-Claude AMBAR - Construction d'un complexe tennistique Avenue de Sylvanès à Berre l'Etang.
- 3071 Représentation Juridique dans le cadre de l'affaire Commune de Berre l'Etang / Observatoire de la Laïcité de Provence et Pays d'Istres - Désignation du Cabinet MCL AVOCATS.
- 3072 Conseils juridique en matière de ressources humaines - Désignation du Cabinet MCL AVOCATS.
- 3073 Marché selon la procédure adaptée à passer avec le Groupement A+ Architecture Consulting / PBL Énergie Conseil - Maîtrise d'œuvre pour la création d'un Guichet Unique en Centre-ville de Berre l'Étang.
- 3074 Institution d'une régie de recettes - Guichet Unique.
- 3075 CONTRAT DE BAIL. - Commune de Berre l'Etang / Trésorerie Principale de Berre l'Etang.
- 3076 Contrat à passer avec C MA COM - Ateliers créatifs les samedis 8 et 22 décembre 2018.
- 3077 Contrat à passer avec l'Association IL Y A LES BONS, LES MAUVAIS ET LE RESTE - Récital de Noël le dimanche 16 décembre 2018 au Ciné 89.
- 3078 Convention à passer avec FREDON PACA - Diagnostic Phytosanitaire pour l'Année 2019.
- 3079 Contrat à passer avec l'Association La Voix des Etoiles - Atelier d'écriture pour adultes 1er semestre 2019.
- 3080 Convention à passer avec L'OMNIBUS - Exposition "Quand les pinceaux d'en mêlent" du 25 janvier au 9 février 2019 à la Médiathèque.
- 3081 Contrat à passer avec La Bulle Expositions - Exposition "12 regards sur 12 femmes de la Bande Dessinée" du 4 au 9 mars 2019 à la Médiathèque.
- 3082 Marché selon la procédure adaptée à passer avec B CONTACT PROVENCE - Location et installation de duplicopieurs avec maintenance et fourniture de consommables - Lot n° 1 : Location et installation d'un duplicopieur couleur avec maintenance et fourniture de consommables.
- 3083 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société B CONTACT PROVENCE - Location et installation de duplicopieurs avec maintenance et fourniture de consommables - Lot n° 2 : Location et installation d'un duplicopieur avec maintenance et consommables.

- 3084 Contrat tripartite à passer avec la Société AUDIOLUX et le FORUM DES JEUNES ET DE LA CULTURE - Soirée Ciné Musique dédiée au Portugal le jeudi 24 janvier 2019 au Ciné 89.
- 3085 Contrat de cession à passer avec la SARL MARC MONDON PRODUCTIONS - Festival "Les Nuits de Berre" 2019.
- 3086 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la Société FD LOCATION - Location de matériel de réception et d'organisation de festivités pour la Commune de Berre l'Etang - Lot n° 1 : Tentes.
- 3087 Accord-cadre à passer avec la Société MERIDIONALE DE MATERIELS - Location e matériel de réception et d'organisation de festivités pour la Commune de Berre l'Etang - Lot n° 2 : Tribunes Démontables.
- 3088 Accord-cadre à passer avec la SAS FRECHE LOCATION - Location de matériel de réception et d'organisation de festivités pour la Commune de Berre l'Etang - Lot n° 3 : Groupes Electrogènes.
- 3089 Accord-cadre à passer avec la SAS FRECHE - Location de matériel de réception et d'organisation de festivités pour la Commune de Berre l'Etang - Lot n° 4 : Chariots télescopiques.
- 3090 Accord-cadre à passer avec ORANGE SA - Prestations de services internet pour la Commune - Lot n° 1 : Accès Internet.
- 3091 Accord-cadre à passer avec la SA ORANGE - Prestations de services internet pour la commune de Berre l'Etang - Lot n° 2 : Accès Internet avec garantie de temps de rétablissement rapide.
- 3092 Marché à passer avec la SAS URBANIS - Animation et suivi des opérations d'amélioration de l'habitat et de requalification urbaine à Berre l'Etang.
- 3093 Marché selon la procédure adaptée à passer avec la SA JDC - Fourniture et maintenance de quatre terminaux de paiement pour le Guichet Unique.
- 3094 Contrat de prestation à passer avec l'Association La Musique de Léonie - Opération Itinéraires musicaux pour la présentation du Spectacle "Les musiciens de Brême" lors de la Fête de la Musique 2019.



La Séance est levée à 19 heures 30.



Mario MARTINET,
Maire de Berre l'Etang,

